

Lettre ouverte aux candidates et candidats têtes de liste
au mandat de conseiller(ère) régional de la région PACA

Madame, Monsieur

Notre collectif regroupe des associations et collectifs d'associations de la région Provence Alpes Côte d'Azur sous l'égide la Fédération Environnement Durable, en lutte contre l'envahissement de nos territoires par des parcs éoliens industriels aux mains de grands groupes privés multinationaux.

Vous vous présentez aux prochaines élections régionales et souhaitez en cas de victoire de vos listes aux scrutins des 6 et 13 décembre prochain prendre en main la gouvernance de notre région.

C'est pourquoi, par la présente, dans le but d'éclairer nos votes citoyens, nous vous demandons de nous préciser par écrit votre position sur les 6 questions suivantes afin que nous la fassions connaître à nos adhérents et sympathisants.

1) le Principe de l'éolien industriel

L'énergie éolienne est par définition une énergie intermittente qui ne donne aucune garantie de production d'électricité lors des pics de consommation. La généralisation de cette production énergétique discontinue rend obligatoire le recours aux centrales thermiques de cogénération (fioul, charbon, gaz) émettrices de CO2. Cette filière est donc totalement inopérante dans le cadre d'une transition énergétique supposée nécessaire, destinée à lutter contre le réchauffement climatique. Actuellement en France 5 000 éoliennes industrielles ont peine à produire 4% de notre mix énergétique. Par ailleurs c'est une technologie totalement obsolète au très faible rendement (inférieur à 25%) qui mobilise, à travers notamment la taxe CSPE de nos factures d'électricité en constante augmentation, des milliards d'euros au détriment de la recherche sur les véritables énergies renouvelables et leur stockage. Par ailleurs, vous n'êtes pas sans ignorer qu'il s'agit là de subventions déguisées à l'industrie étrangère qui fabrique les éoliennes sans aucune répercussion positive sur l'emploi en France.

Êtes-vous favorable à l'arrêt immédiat de tous les projets de parcs éoliens industriels en PACA et de l'adoption d'un moratoire permettant à toutes les parties concernées, y compris les citoyens, de réévaluer l'intérêt de cette production énergétique dans notre région ?

2) le Schéma Régional Éolien

Le SRE PACA (arrêté 2012-459 du 28/09/2012) imposé par le préfet de région a été promulgué en catimini après une concertation publique bâclée, sans implication réelle des élus régionaux, départementaux et locaux, sans information des citoyens qui bien souvent découvrent « l'ampleur des dégâts » au détour d'une délibération d'une petite commune rurale. Et pour cause : à la lecture de ce document on s'aperçoit clairement que l'on sacrifie certains territoires ruraux aux nuisances de l'éolien industriel, pour mieux sauvegarder les zones plus touristiques, plus riches et plus huppées de la région.

Ce Schéma Régional Éolien a fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille par l'une de nos associations. Le jugement a été mis en délibéré à l'audience du 05/11/2015.

Êtes-vous prêt à soutenir notre action en annulation (beaucoup d'autres SRE ont été annulés, dont l'un des derniers en date, celui de nos voisins de la région Rhône-Alpes) et à renégocier avec les services de l'état et le préfet de Région ?

3) l'atteinte à l'environnement et à la biodiversité

Les parcs éoliens industriels concourent gravement à la destruction de nos paysages et aux grands équilibres écologiques de notre environnement. Alors que nous ressentons tous les effets des accidents climatiques, comme les dernières pluies torrentielles dans notre région, allons-nous encore longtemps donner le feu vert aux industriels du vent pour déforester nos collines, bétonner nos sols (par éolienne : plus de 1 000 tonnes de béton et de ferraille enfouis qui vont se dégrader lentement au fil des décennies), bitumer nos chemins de campagne ?

Quelques mégawatt inutiles produits (nous vous rappelons que notre production électrique nationale est excédentaire de 12%) valent-ils le massacre de notre avifaune, l'appauvrissement de nos ressources floristiques, alors que l'on s'alarme partout de l'atteinte à la biodiversité de la planète.

Nous aiderez-vous à combattre les menées de quelques « écologistes » à l'assemblée nationale qui veulent supprimer la procédure ICPE pour l'implantation des éoliennes industrielles, laissant ainsi le champ libre, sans recours possible, aux opérateurs privés et leurs pseudo études d'impact payées par eux-mêmes pour leur seul profit?

4) Les risques pour la santé humaine

L'impact traumatisant des éoliennes industrielles sur la santé humaine a été reconnu par de très nombreuses autorités médicales du monde entier: Allemagne, Australie, États-Unis, Angleterre, Danemark. Pour lutter contre les effets néfastes -en particulier ceux des infrasons- et les symptômes constatés (troubles du sommeil, acouphènes, vertiges, nausées, accidents vasculaires oculaires, tachycardies ...) il est recommandé un éloignement des éoliennes de plusieurs kilomètres des habitations. D'autant que la puissance unitaire des éoliennes installées ne cesse d'augmenter d'année en année. En France l'académie de médecine recommandait déjà en 2006 une distance minimale de 1 500 mètres.

Lors du récent vote de la Loi sur la transition énergétique à l'assemblée nationale au printemps dernier, un amendement de bon sens du sénat fixant la distance minimale à 1 000 mètres a été retoqué par la majorité des députés et ramenée à 500 mètres (avec une faible latitude donnée au préfet de réévaluation au cas par cas).

Êtes-vous favorable à la prise en compte des risques sanitaires pour les populations et le rallongement des distances minimales d'implantation des éoliennes conformément aux recommandations des autorités médicales, ou soutenez-vous la position des syndicats professionnels de l'éolien industriel qui ont œuvré pour une distance minimale des habitations à 500 mètres ?

5) l'impact sur nos économies locales

Le Schéma Régional Éolien PACA définit par défaut 8 zones d'implantation pour les parcs éoliens industriels et des objectifs de production : Vallée du Rhône (125 MW), Camargue (120 MW), Pays du Buëch (190 MW), Plateau d'Albion (190 MW), Moyenne Durance (80 MW), Haut Var (80 MW), Côte Provençale (110 MW), Préalpes du Sud (165 MW). Dans ces territoires, l'implantation d'aérogénérateurs de 150 m de haut est antinomique avec l'économie locale basée en grande partie sur le tourisme vert et les activités de pleine nature. Les parcs éoliens industriels agissent comme des repoussoirs à touristes, défigurent le patrimoine paysager et bâti, font fuir les néo-résidents venus chercher dans nos territoires une qualité de vie inconnue dans leurs régions et pays d'origine. En contrepartie, il n'y a aucune création d'emplois durables.

Le recalibrage à l'excès de nos infrastructures (routes, ponts, chemins forestiers ...) pour favoriser les travaux de construction et le transport des éoliennes industrielles est une nuisance supplémentaire à la fréquentation touristique. Une fois créées, ces infrastructures disproportionnées par rapport aux besoins de nos territoires devront être entretenues à des coûts très élevés à moyen et long terme par nos collectivités ou laissées à l'abandon quand l'industriel éolien s'en désintéressera.

La proximité d'éoliennes est également un facteur de dévaluation immobilière pour les habitants.

Plutôt que de faire de nos territoires de vastes terrains vagues éoliens, vous engagez-vous à redynamiser le tourisme dans nos zones rurales et de moyenne montagne, à mobiliser des ressources pour un plan massif d'économies d'énergie et de rénovation de l'habitat favorable à nos petites entreprises du bâtiment, à investir massivement dans les infrastructures numériques synonymes de création d'emplois pour les néo-ruraux ?

6) la perversion de la démocratie locale et de la vie citoyenne dans nos communes

En laissant le champ libre aux lobbys industriels, nos zones rurales deviennent le terrain de jeu privilégié des prospecteurs éoliens : quel maire d'une petite commune n'a pas reçu la visite d'un opérateur, le carnet de chèques en bandoulière, lui proposant moult retombées financières, subventions et compensations de toutes sortes contre l'implantation et l'exploitation de quelques éoliennes pendant 15 ans? Après, les ruines seront à nous, et le démantèlement des milliers de tonnes de béton et de ferraille à charge presque exclusive de nos collectivités. Face à un savoir-faire commercial bien rodé, ces petites collectivités souvent sans expertise réelle sur le sujet, se laissent éblouir par une manne financière inespérée : en fait un peu d'argent pour quelques uns, beaucoup de désagrément pour tous les autres, et des profits colossaux pour quelques grands groupes industriels multinationaux.

Bien sûr, quand on interpelle nos élus, ceux-là mêmes que nos impôts rétribuent pour nous représenter et nous protéger, chacun - de la commune à l'intercommunalité, du conseiller départemental à son collègue élu régional, de l'élu national qui vote la loi au préfet qui l'applique - se renvoie la balle dans un ballet pathétique du « c'est pas moi c'est l'autre » !

Si vous êtes élu et si vous prenez les destinées de la région Provence Alpes Côte d'Azur en main, quelles décisions prendrez-vous, quelles actions mènerez-vous afin de faire cesser ces pratiques, et remettre le citoyen au cœur même de la vie politique régionale?

Madame, Monsieur, vous sollicitez nos suffrages pour un mandat qui va devenir de plus en plus important, au fur et à mesure que se fera l'indispensable réforme territoriale et la disparition des petites collectivités intermédiaires.

La question énergétique, même si elle procède d'une volonté nationale, ne peut être dissociée de son application régionale, car c'est là qu'elle impacte notre quotidien et nos conditions de vie.

Nous ne représentons certes, qu'une petite partie de l'électorat, mais ce n'est pas la moins éclairée, ni la moins influente, aussi nous attachons une très grande importance aux réponses que vous voudrez bien nous fournir et aux engagements que vous prendrez. Nous sommes également disponibles pour un rendez-vous à votre convenance sous réserve d'un compte rendu officiel de la rencontre.

La présente lettre sera rendue publique ainsi que vos réponses, ou absence de réponse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif PACA, et par délégation
Ruth Jessop,
Coordinatrice
Tel : 06.62.81.34.93
Mail : ruth@pottyplace.com

A handwritten signature in blue ink that reads "Ruth Jessop". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.

sont également signataires :

Ruth Jessop, présidente de l'association Les Amis des Montagnes d'Azur (06)

Pierre Lambert, président de l'Association pour la Préservation des Paysages du Haut Var (83)

Mathieu Weirich, représentant le collectif d'associations Asse au contre vent (04)

Jean-Philippe Salley, président de l'association Haut Buëch Nature (05)

Hélène Saletti, présidente de l'association Défense de l'Environnement de la Vallée du Haut Buëch (05)

Christine Thiriaux, présidente de l'association Pivoine (05)

Hervé Texier, Vice-Président de la Fédération Environnement Durable